Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne

Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

CHS-CT du 16 mars 2021

Cette instance se déroule sous la forme d'une audio conférence, elle est présidée par la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Marne. FO lit une déclaration liminaire en préambule (en annexe).

La présidente répond qu'elle est très attachée aux conditions de vie au travail des agents et particulièrement en cette période de crise pandémique. S'agissant du télétravail, elle veut bien qu'il soit choisi mais rappelle qu'en période de crise sanitaire, un des moyens de protection est le télétravail car il permet de réduire la densité dans les bureaux et évite aux agents de sortir, de se déplacer et de prendre les transports en commun. Elle pense qu'on a trouvé un bon équilibre et qu'il faut continuer sans baisser la garde.

Elle a demandé aux chefs de service de veiller à maintenir la cohésion d'équipe en organisant des réunions avec de nouveaux moyens de communication afin de ne pas avoir de coupure entre présents et télétravailleurs. La rotation permet également de maintenir le lien social.

Sur les demandes d'indemnisation des télétravailleurs, cela ne relève pas de son pouvoir. FO précise que la Fédération Générale des Fonctionnaires FO s'est saisie du dossier et a déjà interpelé la ministre de la fonction publique sur le sujet.

Concernant le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), elle estime que des services de plus grandes tailles permettent une meilleure organisation et évitent que des agents se retrouvent isolés dans des petits services.

Sur la protection des agents de la DDFIP face à la crise, elle a un rôle important à jouer.

Elle ajoute que l'action de nos collègues depuis le début de la crise est de qualité et a été reconnue par les usagers.

1. Approbation du PV du 22 septembre 2020

	FO	Solidaires
POUR	4	1

2. Bilan de l'exercice 2020

Les crédits ont été utilisés pour un montant de 30042 € . Un solde 0,38 € n'a pas été engagé.

La réserve de 6 % n'a pas été levée. FO intervient et regrette que cette réserve n'ait pas fait l'objet d'une levée et s'inquiète de l'avenir des crédits CHS-CT et leur minoration.

L'assistant de prévention rappelle que les dernières dépenses ont été actées via l'accord de principe donné lors du dernier CHS-CT. Le volume dédié aux formations n'a pas été déployé hormis le recyclage SST.

La secrétaire animatrice évoque le suivi des accidents de service qui est différent en Hte Marne de l'Aube et s'interroge sur l'utilisation du logiciel. Elle s'est rapprochée de l'Aube pour savoir le pourquoi de cette différence. La présidente s'étonne de découvrir cette information en séance.

3. Point d'étape.

*** Déclarations d'accident : 4 déclarations d'accident ont été remontées à la direction depuis la dernière instance.**

Pour information, il s'agit de chutes de plain-pied et à vélo lors d'un trajet domicile-travail.

Le médecin de prévention précise qu'elle contactera les agents pour prendre des nouvelles des collègues et savoir s'ils souhaitent bénéficier d'aménagement de poste. Elle vient seulement d'être informée de ces accidents de travail (AT).
FO demande si ces AT ont tous fait l'objet d'une clôture du dossier. La réponse est Oui.

*** Fiches de signalement :**

2 fiches ont été remontées depuis la dernière instance, une au SIP de Langres et au SIP de St Dizier. Une seule d'entre elles a fait l'objet d'une lettre de mise en garde à l'usager incriminé.
Le médecin de prévention prend également contact avec les collègues concernés pour savoir comment ils ont vécu ces menaces, et relate des faits similaires arrivés dans d'autres départements où l'agent avait demandé une mutation.

4. Présentation des orientations nationales ministérielles 2021

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) présente la note. Celle-ci est moins étoffée que les précédentes mais, il précise qu'il est nécessaire de s'appuyer sur les acteurs de prévention.

Phrase du jour : La culture de la prévention doit s'inscrire dans le quotidien du travail.

Le secrétariat général va rédiger un guide du télétravail validé par des ergonomes et qui sera disponible sous forme de petits films (comportement, ergonomie…)

Les orientations de la note sont axées principalement sur trois principes :

1) Travaux prévus dans le cadre de la convention ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Cette convention est l'occasion de faire un retour d'expérience sur le télétravail en période de crise au travers d'espaces de discussion qui permettront de faire émerger des propositions sur l'organisation du travail. Une expérimentation a été menée par la DG avec quelques départements et le Secrétariat Général va passer des conventions avec l'ANACT de manière systématique sur les thématiques suivantes :

- Meilleure prise en compte de la dimension Santé et Sécurité dans les nouveaux modes de travail, télétravail, transformations numériques
- Formation et accompagnement des encadrants à la conduite des projets de transformation
- Meilleure prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet
- Déploiement des espaces de discussion autour du travail
- Conception de nouvelles modalités de portage de la politique ministérielle en santé et sécurité au travail dans le cadre du dialogue social
- Développement de la prévention des RPS à partir des outils disponibles

FO intervient et s'étonne des thématiques choisies qui démontrent bien que le Nouveau Réseau de Proximité est un réel sujet d'inquiétude et rappelle que la seule réponse c'est l'arrêt des restructurations.

2) Évaluer et prévenir les risques professionnels

3) Former à la prévention des risques professionnels

FO interpelle la direction et l'ISTT sur le problème de nettoyage car force est de constater que l'état des sanitaires se dégrade de plus en plus. De plus, une détérioration générale de l'hygiène des locaux occupés par la DDFIP à la cité administrative est remarquée. Sans oublier, la condamnation de certaines fenêtres des sanitaires qui pose problème avec la contrainte liée au COVID et la ventilation des locaux.
L'assistant de prévention précise qu'il a une réunion de travail avec la société en charge du nettoyage la semaine prochaine et effectuera un état des lieux.
L'ISTT évoque également l'adaptation des modalités de fonctionnement du dialogue social et la possibilité de faire des audios ou de visios.

5. Exercice budgétaire 2021

La dotation de notre direction est de 29610 euros. Une réserve de 6 % est bloquée, soit 1777 euros.

En conséquence, le solde disponible est de 27833 euros.

L'assistant de prévention présente les actions envisagées, précisant que certaines ont déjà fait l'objet de discussions lors du GT du 16 février :

- maintenance des extincteurs et des BAES (provision)
- remise en conformité électrique
- remplacement du déclencheur manuel de la direction (incendie)
- prestation nettoyage COVID. FO s'interroge sur le montant exorbitant de cette prestation et sur son intérêt réel, à savoir nettoyage des poignets et interrupteurs. La chargée de missions support répond, qu'en effet, cette somme avait été prise sur les crédits CHS-CT l'an passé afin de les utiliser car il n'était pas certain qu'on puisse utiliser tous les crédits notamment en matière de formation. Elle précise par ailleurs que le protocole de nettoyage prévoit le nettoyage journalier des poignets de porte et interrupteurs.

Toutes les opérations sont validées par le CHS-CT hormis la prestation nettoyage qui sera prise sur la dotation de fonctionnement de la Direction.

- achat de 3 bureaux hauteur réglable électrique sur prescription médicale.
- achat de 10 fauteuils de bureau pour les télétravailleurs. FO demande s'il est prévu que chaque télétravailleur signe une convention de prêt précisant la restitution du fauteuil en cas d'arrêt du télétravail, mutation... La direction répond qu'elle effectue un suivi du matériel. Concernant l'achat complémentaire de fauteuils demandé par FO, pour l'instant la direction a déployé 5 fauteuils et ne souhaite pas avoir trop en stock. L'assistant de prévention prévoit de conserver une marge de manœuvre pour l'acquisition de fauteuils supplémentaires.
- achat de deux casques sans fil pour le SIP de Langres
- achat de 4 luminaires LED
- achat de rollers mouse et matériel ergonomique
- maintenance défibrillateurs

Toutes les opérations sont validées par le CHS-CT .

- Formations : un budget est octroyé aux formations pour un total de 10483 €. FO évoque les possibilités d'effectuer à nouveau des formations en présentiel à la DGFIP dans la limite de 6 personnes

L'ISTT répond que les formations organisées par les CHS-CT pour l'instant ne peuvent être effectuées en présentiel conformément aux préconisations du secrétariat général.

FO s'interroge sur le maintien des formations CHS-CT annoncées toutes « à distance » et leur pertinence, par exemple comment former les agents aux gestes et postures à distance ?

FO demande que ces formations en distanciel soient purement et simplement supprimées en attente de l'évolution de la crise sanitaire en espérant que le dernier trimestre 2021 nous permette de faire à nouveau des formations CHS-CT en présentiel.

Seule la formation SST, prévue en fin d'année, est retenue par le CHS-CT. Les autres feront l'objet d'une nouvelle étude lors du CHS-CT prévue en juin.

	FO	Solidaires
ABSTENTION	4	1

FO s'abstient car, encore une fois, le budget octroyé au CHS-CT n'est pas en adéquation avec l'ensemble des besoins et nous contraint à faire des choix. De plus, inquiétude se pose quant à la réserve de 6% qui réduit d'autant plus le budget disponible !

6. Questions et communications diverses.

- FO demande comment va s'organiser la campagne IR dans le contexte de la COVID. La présidente répond qu'un GT est en cours sur le sujet de l' accueil, ce qui est certain c'est que cette campagne sera différente de 2019 et 2020. Il y aura à la fois de l'accueil téléphonique et physique. Elle précise que le seul numéro de téléphone figurant sur les déclarations sera le numéro national, les numéros des SIP du département ne figureront plus sur les déclarations.

  Le département devra en retour fournir un appui massif sur le numéro national. Elle ajoute qu'un dispositif qui pourra être fait par un vacataire, un service civique par exemple permettra d'enregistrer tous les numéros et noms des usagers qui ont appelé afin qu'ils bénéficient d'un contre-appel automatique par les agents.

  Elle ajoute que la direction a acheté des téléphones portables pour les télétravailleurs. FO demande des précisions quant à l'accueil physique, la présidente répond que l'accueil sera marginal et que l'accueil téléphonique sera privilégié.
- Le Médecin de Prévention (MP) évoque une réunion des MP au niveau national et précise que la circulaire relative aux personnes vulnérables est toujours en vigueur. Au sujet de la vaccination, le SG étudie la possibilité de l'ouverture de centres de vaccinations dans les grandes métropoles. En réponse aux interrogations de la chargée des missions supports, elle précise que la vaccination ne dédouane en rien des gestes barrières.

  FO a été informée d'un cas positif à la trésorerie de Chaumont et souhaiterait avoir un point sur la situation générale. Le médecin de prévention répond que depuis janvier, il y a eu 1 cas positif, 6 situations de cas contacts et 2 symptomatiques dont le test a été négatif.

  Le MP précise que depuis le 22 février, les agents positifs au COVID sont arrêtés 10 jours, les cas contacts doivent se faire tester immédiatement puis à 7j, puis privilégier le recours au télétravail pour une période supplémentaire de 7j. Elle ajoute qu'elle part au 1er janvier 2022 en retraite mais qu'elle quittera son poste dès la mi-juillet. La continuité de service sera assurée malgré tout mais des interrogations se posent quant aux visites périodiques… Le SG réfléchit à redécouper les coordinations régionales.

  FO remercie le médecin de prévention pour la qualité de son travail ainsi que sa disponibilité. FO précise que le rôle du médecin de prévention a encore pris plus de sens avec cette crise sanitaire et s'inquiète de son non remplacement.

  Concernant la date du prochain CHS-CT, celui-ci aura lieu le jeudi 24 juin à 14h.
- Concernant le recyclage Sauveteur Secouriste du Travail, question est posée quant au recyclage en 2020 non effectué. La Secrétaire Animatrice répond que l'agent conserve malgré tout ses acquis et que le recyclage suffit à valider à nouveau ses compétences.
- La Secrétaire Animatrice évoque les habilitations au portail MIOGA qui vont être relancées prochainement. Cela permettra aux participants des CHS-CT d'accéder à la documentation depuis ce portail
- FO s'interroge sur l'accès « agents » de la cité administrative via la rue Dutailly et évoque sa dangerosité car le trottoir est très étroit. La présidente répond que ce circuit a été décidé par la préfecture, mais va aborder le sujet lors du prochain conseil de cité.
- FO évoque le sondage effectué par la direction au sujet des horaires variables et notamment la possibilité d'arriver à 7h le matin qui répondrait alors aux besoins des agents lors des épisodes caniculaires .

  La présidente répond que la procédure n'a pas été amenée à son terme car l'analyse du retour fait apparaître qu'il n'y pas de majorité nette et que c'était très partagé. Elle précise qu'elle ne peut pas modifier les horaires avec une amplitude de 7h à 19h. En conséquence, les plages d'horaires variables restent 7h30-19h et les plages fixes 9h30-11h30 / 14h-16h.

Les représentants FO Finances Haute-Marne

Titulaires Rachel Delacourt- Céline Lefèvre- Rachel Sugneau- Matthieu Testart

Suppléant Guy Zimberlin